



Colloque « Aide à la jeunesse et frontières »

Titre : Aide à la jeunesse et frontières

Date et horaires : 10 Octobre 2019 ; 9H30 – 18H30

Lieu de l'événement : Château de Sarrebruck, Schloßstraße 1-15, 66119 Sarrebruck

Chères Mesdames, chers Messieurs,

EUR&QUA, le projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfant, financé par le Fonds européen de développement régional (UE) / Interreg, organise le colloque "Aide à la jeunesse et frontières" le 10 octobre 2019.

Nous vous invitons cordialement à vous réunir au château de Sarrebruck pour ce colloque avec les partenaires du projet de la Grande Région et les invités co-concepteurs d'autres institutions.

L'accent sera mis sur la question « Que faire lorsqu'on atteint une limite ? ».

Si les familles se heurtent à leurs limites et ne peuvent plus assurer le bien-être de leurs enfants, elles trouvent un large éventail d'aide et de soutien dans les institutions pour enfants, adolescents et familles. Plus particulièrement, les enfants et les adolescents, qui courent des risques pour eux-mêmes et pour les autres, poussent souvent les formes d'accompagnement existantes à leurs limites. Enfin, lorsque les systèmes d'aide atteignent eux aussi les limites du réalisable, une coopération transfrontalière aux niveaux institutionnel et national peut être utile. Ce sont souvent ces expériences limites qui créent des lignes de référence contraignantes.

Le colloque invite à un échange professionnel et visionnaire sur des sujets d'actualité et des défis en matière de protection transfrontalière et interinstitutionnelle de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif de cet événement est de faire en sorte que les acteurs de la Grande Région se connaissent, présentent leur pratique et en discutent ensemble, découvrent de nouvelles possibilités de création, nouent des partenariats et lancent des développements communs.

La veille du colloque, le 09.10.2019, nous vous invitons à partir de 18h00 pour vous mettre dans l'ambiance de la Caritas Jugendhilfe Margaretenstift (adresse : Am Schöental 15, 66113 Saarbrücken).

Si vous avez des questions, veuillez contacter nos personnes de contact :

Personne de contact allemande : Franziska Wrobel - Tél.: +49 681 / 94817-83 - f.wrobel@margaretenstift.de

Personne de contact française : Catherine Filpa - Tel: +33 6 36 98 03 65 - filpa.catherine@free.fr

Inscription aux ateliers : <https://forms.gle/QSyWoWH93MgrcMJBA> La date limite d'inscription est le 20.09.2019

Frais de participation : Veuillez transférer les frais de participation de 35 € sur le compte suivant :
cts Jugendhilfe GmbH | Pax-Bank eG Trier | IBAN: DE92370601933005757060 | BIC: GENODED1PAX
Objet: nom, organisation des participant(e)s, « Aide de la jeunesse et frontières ».

Colloque « Aide à la jeunesse et frontières »

L'exposé introductif

Dr. Thomas Meysen

Conférence d'ouverture du colloque « Aide à la jeunesse et frontières »

Travail social transrégional et protection de l'enfance

Le colloque "Aide à la jeunesse et frontières" examine l'influence des particularités culturelles administratives, juridiques et organisationnelles ainsi que les aspects économiques sur la continuité de l'aide et le soutien adéquat aux enfants et aux familles. Un souci particulier est d'assurer la protection des enfants et des jeunes à chaque étape de transition. L'idée de protection est basée sur les droits des enfants.

Dans sa présentation, Dr.Meysen apporte des premières réponses sur la manière dont les services professionnels et sociaux peuvent travailler ensemble au-delà des frontières étatiques, territoriales et sectorielles dans un contexte transrégional et des dilemmes pratiques et éthiques qu'ils rencontrent.

Dr. Thomas Meysen, avocat né en 1967, a travaillé de 1993 à 2000 en tant qu'assistant de recherche. Assistant de la chaire de droit public et administratif de l'Université de Fribourg (Prof. Dr. Friedrich Schoch). De 2000 à 2017, il dirigeait l'Institut allemand pour la protection de la jeunesse et le droit de la famille e.V. (DIJuF) à Heidelberg. Depuis 2018, il dirige le Centre international d'études sociojuridiques SOCLEs à Heidelberg.

Le colloque "Aide à la jeunesse et frontières" est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région.



Colloque « Aide à la jeunesse et frontières »

Les ateliers

1	<p>Résilience face au stress et stabilisation émotionnelle en thérapie et au bien-être des jeunes - START & START Kids</p> <p>Prof. Dr. Eva Möhler et Andrea Dixius (Cliniques SHG de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, psychothérapie, Psychosomatique), Evelyn Geiter (Caritas Jugendhilfe Margaretenstift)</p> <p>Les interventions valident les besoins des enfants et des adolescents souffrant de stress grave, de détresse émotionnelle et de traumatismes. L'accès aux soins à seuil bas d'exigence crée la possibilité d'offrir une assistance précoce, préventive et renforçant la résilience dans un large domaine pratique. Le concept de stabilisation modulaire et également intégré à la culture a été expressément conçu pour être utilisé en thérapie et pour le bien-être des jeunes. Au cours de l'atelier, START sera présenté en théorie et en pratique et les expériences et opportunités de coopération entre KJPP et l'aide à la jeunesse seront abordées. Informations complémentaires: www.startyourway.de</p>
2	<p>Thérapie comportementale dialectique pour adolescents (TCD-A) et pédagogie du traumatisme en tant que pratique professionnelle dans l'aide à la jeunesse.</p> <p>Dr. Stefan Eisenbeis (Caritas Jugendhilfe Margaretenstift), Dr. Christopher Goebel (KJPP Kirchberg)</p> <p>Les adolescents ayant un comportement autodestructeur et/ou des symptômes de trouble post traumatique nous amènent souvent, acteurs du bien-être de la jeunesse, à nos propres limites - nous ne pouvons pas en particulier répondre à leurs besoins spéciaux dans le cadre de certaines règles.</p> <p>La thérapie comportementale dialectique pour les adolescents (TCD-A) - initialement développée en clinique - en conjonction avec des approches pédagogiques /thérapeutiques du traumatisme, fournit un instrument très utile également dans le bien-être de la jeunesse.</p> <p>Dans l'atelier, les besoins particuliers de ces jeunes dans l'éducation de tous les jours, différents contextes de groupes de maisons thérapeutiques et des modèles de coopération avec la psychiatrie des enfants et des adolescents seront présentés.</p>
3	<p>Faire participer les enfants</p> <p>Prof. Dr. Ulla Peters (Université du Luxembourg), Katja Berg (Service Parentalité)</p> <p>L'implication des enfants dans tous les processus qui les concernent est un défi majeur dans les services à l'enfance et à la jeunesse. Il s'agit de les responsabiliser afin qu'ils comprennent ce qui se passe. Nous voulons présenter 2 méthodes (Mots et images, et Les 3 maisons) à titre d'exemple.</p>

Le colloque "Aide à la jeunesse et frontières" est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région.



Colloque « Aide à la jeunesse et frontières »

Les ateliers

4	<p>Intervention professionnelle en protection transfrontalière de l'enfant Dr. Jörgen Schulze-Krüdener et Bettina Diwersy (Université de Trèves, projet «EUR & QUA - Développement d'un espace transfrontalier pour la protection internationale de l'enfant»), Melanie Kößler (Travail social transfrontalier - Service social international, Berlin)</p> <p>Lorsque la protection de l'enfance traverse les frontières, les professionnels du travail social sont confrontés à des questions fondamentales, entre autres de droit, de responsabilités et de possibilités d'action. En pareil cas, le Service social international (SSI) assiste les professionnels sur le terrain dans le traitement des dossiers. Lors de l'atelier, le SSI fournira des informations détaillées sur sa pratique des services transnationaux de protection de l'enfance et de la jeunesse et ouvrira ainsi un échange professionnel sur l'action professionnelle en matière de protection transfrontalière de l'enfant dans la Grande Région.</p>
5	<p>L'autorité parentale dans le cadre des interventions transfrontalières Dr. Florence N'Diaye (Université de la Sarre), Véronique Richard (Hénallux)</p> <p>L'autorité parentale en tant que principe de droit crée un lien juridique entre un enfant et ses parents. Elle confère aux parents des droits et met à leur charge des devoirs vis-à-vis de leur enfant mineur. Ces droits et obligations concernent la personne de l'enfant en tant que telle, ou ses biens. Dans le cadre d'interventions psycho-sociales relevant de la protection de l'enfance, qu'en est-il de l'effectivité de ces attributs ? Qu'en est-il lorsque ces interventions relèvent d'un contexte transfrontalier entre régions présentant des dispositifs juridiques différents ?</p>
6	<p>Protection de l'enfant dans la famille Johan Freichel (sociologue), Carole Gravatte (Ireps Grand Est), Anne Fernandes (Université de Lorraine), Gilles Thomas (Espace Rencontre)</p> <p>Dans cet atelier il s'agira de présenter les « publics frontières » ainsi que les formes traditionnelles du travail social à travers le rôle du <i>case manager</i> en France et ses limites, tout en interrogeant les pratiques de médiations familiales dans lesquelles la parole de l'enfant doit être prise en considération en tant que vecteur d'apaisement des conflits mais qui est souvent ignorée dans la pratique. Il sera également question d'aborder le mode de participation des familles prises dans une tension entre la volonté politique et professionnelle d'un engagement actif de l'utilisateur (<i>empowerment, agency</i> du sujet), et le fait que les mesures de protection lui soient imposées.</p>

Le colloque "Aide à la jeunesse et frontières" est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région.



Colloque « Aide à la jeunesse et frontières »

Les ateliers

7	<p>Engagement du médiateur et de la société civile en faveur de la représentation des droits des enfants <i>René Schlechter (ORK), Lisa Groß (Universität Trier), Nicole Hekel (Universität Luxemburg), Johanna Ginter (Kinderschutznetzwerk Trier)</i></p> <p>Outre les structures de médiateur ancrées au niveau institutionnel (Luxembourg), il existe un engagement de la société civile en faveur de la représentation des droits de l'enfant (Trèves). Les sujets abordés ici et le mandat du médiateur seront traités à l'aide de cas exemplaires.</p>
8	<p>Le partenariat et sa signification dans l'intérêt des enfants et des parents (<i>Partnering for Safety</i>) <i>Erhard Zimmer, Isabella Scheurer et Anna Kondziela (Caritas Jugendhilfe Margaretenstift)</i></p> <p>Dans l'<i>Aide familiale intégrée</i> (Integrativen Familienhilfe - IF) et le <i>Dispositif de compensation familiale stationnaire</i> (FamilienClearing - SFC), les familles bénéficient d'un soutien intensif dans différents contextes afin de déterminer, pendant six mois maximum, si et avec quel soutien elles peuvent assumer la responsabilité de leurs enfants, ce qui est souvent remis en question par le FG. À partir de cas concrets tirés de cette pratique et d'approches méthodologiques, en particulier de l'approche du <i>Partenariat pour la sécurité</i>, il est expliqué comment le partenariat, en tant qu'attitude de base et approche méthodologique, conduit à de bonnes solutions axées sur la sécurité, même dans le contexte difficile de l'intérêt de l'enfant et des droits parentaux.</p>
9	<p>Les systèmes de protection de l'enfance dans la Grande Région - Une comparaison <i>Jacques Le Petit (CNAPE), Thibault Jacquinet (Hénallux), Bettina Diwersy (Université de Trèves)</i></p> <p>La protection de l'enfance dans chacun des pays est soumise à des législations et des réglementations différentes. De plus, l'organisation n'est pas similaire ce qui entraîne des responsabilités organisationnelles propres à chaque pays. Dans notre atelier, nous présentons les systèmes de protection de l'enfance de la Grande Région et discutons des défis que pose la transition d'un système de protection de l'enfance à un autre en ce qui concerne le bien-être de l'enfant.</p>
10	<p>Défis de la protection transfrontalière de l'enfant <i>Prof. Dr. Ulrike Zöller, Prof. Mallory Völker et Dr. Christian Schröder (HTW Saar)</i></p> <p>Les défis de la protection transfrontalière des enfants sont illustrés par des études de cas empiriques. Sur la base des résultats empiriques, nous discutons de ce que signifie penser à l'enfant. Le paradigme du travail social en tant que « travail des frontières » devrait servir d'arrière-plan. Cela soulève la question de savoir dans quels cas il est logique que l'intérêt supérieur de l'enfant franchisse les frontières nationales dans le contexte de conditions-cadres structurelles et juridiques.</p>

Le colloque "Aide à la jeunesse et frontières" est cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG V A Grande Région.

